

AVIS PUBLIC



EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, qu'à la séance régulière du conseil municipal qui sera tenue le 11 mars 2025 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-Donat, situé au 490 de la rue Principale, une demande de dérogations mineures concernant la propriété constituée du lot 5 625 233, du cadastre du Québec, située sur le chemin du Domaine-Mousseau, sera présentée.

La demande de dérogations mineures numéro 2025-0003, présentée par Félix Laframboise, représentant de Bernard Lefebvre, est à l'effet de permettre les dérogations suivantes, visant la construction projetée d'un bâtiment principal :

Norme : Aux termes du *Règlement de zonage numéro 15-924*, à la grille des usages et normes I-1, la marge avant prescrite est fixée à 10 mètres ;

Dérogation demandée :

a) permettre que, la marge avant du bâtiment principal projeté soit de 8,33 m, 8,51 m et 8,52 mètres ;

Norme : Aux termes du Règlement de zonage numéro 15-924, à l'article 12.1.2 relatif à la préservation des espaces naturels, lors d'une nouvelle construction sur un terrain d'une superficie totale se situant entre 1 500 à 2 999 m², le pourcentage d'espace naturel à préserver est fixé à 50 % ;

Dérogation demandée :

b) permettre que, suite à la construction du bâtiment principal projeté, le pourcentage d'espace naturel préservé de la superficie totale du terrain soit de 41 % ;

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Donat, ce 21 février 2025

Signé : Mickaël Tuilier
Mickaël Tuilier,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Mickaël Tuilier directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 21 février 2025, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne
ce certificat le 21 février 2025

Mickaël Tuilier, directeur général et greffier-trésorier